



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des Sécurités**

Bureau de la Réglementation de Sécurité  
CAB-BRS-2020-784

Arras, le 11 DEC. 2020

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 2 AVRIL 2019  
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DES SYSTÈMES DE VIDÉO PROTECTION**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret modifié n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo-protection pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, notamment les articles 7 à 9 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 06 mai 2020 portant nomination de M. Emmanuel CAYRON en qualité de directeur de cabinet du Préfet du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-10-21 du 24 août 2020, accordant délégation de signature à M. Emmanuel CAYRON, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 avril 2019 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

Vu le courrier du Président de l'Association des Maires du Pas-de-Calais en date du 10 novembre 2020 désignant Monsieur Pascal LEFEBVRE, adjoint à Arras, en qualité de représentant titulaire de cette instance et Monsieur Jean-François THERET, Maire de Frévent, en qualité de suppléant ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1** : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 2 avril 2019 portant constitution de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection est modifié comme suit :

Membres désignés par M. le Président de l'Association des Maires du Pas-de-Calais :

Titulaire : M. Pascal LEFEBVRE

Suppléant : M. Jean-François THERET

Le reste est inchangé.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Emmanuel CAYRON.